

## Appel à projets de recherche 2025

# *Les transformations du travail social et de l'intervention sociale*

**DATE DE CLOTURE DE L'APPEL A PROJETS DE RECHERCHE :**  
**vendredi 23 mai 2025**

La Mission Recherche (MiRe) de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) pour la préfiguration de l'Institut National du Travail Social (INTS) et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) lancent un **appel à projets de recherche (APR) scientifique sur les transformations du travail social et de l'intervention sociale.**

La structuration de cet appel repose à la fois sur un travail bibliographique de la littérature scientifique, sur l'examen de rapports institutionnels<sup>1</sup> et sur une série de [séminaires scientifiques](#) menés en 2024. Il s'appuie également sur les travaux de la mission de préfiguration de l'INTS avec les experts du champ et l'organisation de deux séances de travail d'une « task force scientifique » de l'Institut, en partenariat avec la MiRe et la CNAF. L'ensemble de ces réflexions a permis d'identifier des thématiques encore peu traitées par la recherche et de proposer des questionnements suscitant l'intérêt de l'action publique.

L'appel à projets a ainsi vocation à jouer un rôle structurant d'émergence de connaissances qui pourraient éclairer et nourrir les actions et les réflexions en particulier des financeurs du programme. La MiRe de la DREES, l'INTS de la DGCS et la CNAF proposeront aux équipes financées un accompagnement pour faciliter le dialogue au sein du programme et aux transferts des résultats de recherche vers la décision et l'action publique.

L'appel à projets s'adresse aux chercheurs de toutes les disciplines de sciences humaines et sociales (SHS) (droit, économie, sociologie, psychologie, géographie, démographie, science politique, histoire, anthropologie, sciences de l'éducation, etc.) et aux co-chercheurs dans le champ du travail et de l'intervention sociale. Les projets de recherche interdisciplinaire sont encouragés de même que les projets de recherche mixtes (recherche-action, recherche participative, etc.).

<sup>1</sup> Par exemple le [Livre blanc du travail social \(2023\)](#)

### **Axes de l'appel à projets**

Les recherches devront s'inscrire prioritairement dans un ou plusieurs axes proposés par l'appel à projets.

- **Axe 1** : Continuités et évolutions dans les référentiels et les catégories de l'action sociale ;
- **Axe 2** : Les organisations de l'intervention sociale : secteurs d'intervention, modes de gestion et normes de financement ;
- **Axe 3** : Métiers, carrières et conditions d'exercice ;
- **Axe 4** : Les normes de l'intervention sociale en pratique : mise en œuvre, appropriations et effets sur les trajectoires des personnes accompagnées ;
- **Axe 5** : Expérimenter et innover face aux enjeux contemporains : faire l'intervention sociale autrement ?

Renseignements administratifs et scientifiques auprès de : <a href="mailto:drees-mire@sante.gouv.fr">drees-mire@sante.gouv.fr</a>
---

# Sommaire

<b>Structuration de l'appel à projets .....</b>	<b>4</b>
Méthodologie des projets & protocole de recherche .....	4
Critères d'éligibilité des projets .....	4
Critères d'exclusion des projets .....	5
Financements et conseil scientifique de sélection des projets .....	5
Responsable scientifique du projet.....	5
Attendus et engagements des équipes .....	5
Organisme responsable du projet de recherche .....	6
<b>Délais et modalités pratiques de réponse à l'APR.....</b>	<b>7</b>
Procédure de sélection.....	8
<b>Texte d'appel.....</b>	<b>9</b>
Contexte général et perspectives analytiques .....	9
Axe 1. Continuités et évolutions dans les référentiels et les catégories de l'action sociale .....	13
Axe 2. Les organisations de l'intervention sociale : secteurs d'intervention, modes de gestion et normes de financement .....	14
Axe 3. Métiers, carrières et conditions d'exercice .....	16
Axe 4. Les normes de l'intervention sociale en pratique : mise en œuvre, appropriations et effets sur les trajectoires des personnes accompagnées.....	18
Axe 5. Expérimenter et innover face aux enjeux contemporains : faire l'intervention sociale autrement ? .....	19
Références bibliographiques .....	21
<b>Annexe 1. Précisions sur la « recherche-action participative » ....</b>	<b>23</b>
<b>Annexe 2. Présentation des organismes financeurs .....</b>	<b>25</b>

# Structuration de l'appel à projets

## Méthodologie des projets & protocole de recherche

Cet appel poursuit l'objectif d'analyser, comprendre et documenter les transformations du travail social et de l'intervention sociale. En particulier, il visera à rendre compte tant des conditions d'exercice réelles et des expériences au travail vécues des professionnelles<sup>2</sup> de ces champs, notamment en questionnant le sens des pratiques et des représentations, que les transformations dans la relation d'aide avec les personnes accompagnées.

Les porteurs de projet sont invités à mobiliser la méthodologie et l'épistémologie de leur choix. Ils pourront ainsi déployer des méthodologies qualitatives, quantitatives ou mixtes.

Il est attendu que les projets de recherche proposent des problématiques englobant plusieurs des axes proposés par l'appel à projets, afin de permettre d'éclairer les interdépendances d'un bout à l'autre de la fabrique du travail social : des personnes accompagnées, aux travailleuses de première ligne plus ou moins « établies », aux encadrantes, aux élus, en passant par un travail informel de *care*, réalisé par des professionnelles et non professionnelles.

L'adoption d'une optique de comparaison internationale est bienvenue, notamment pour établir un regard croisé entre la France et différents pays, sur l'un ou plusieurs des axes du programme, plutôt qu'une démarche de comparaison systématique de tel ou tel pans majeurs de l'action sociale/travail social.

Dans un objectif de diffusion des connaissances, les équipes de recherche sont vivement encouragées à proposer des modalités de valorisation des résultats du travail de recherche afin de donner davantage de visibilité et d'accessibilité aux résultats scientifiques. Un budget spécifique dédié à la valorisation pourra être intégré au projet soumis. Le travail de médiation scientifique et celui lié à la « transférabilité » des connaissances sont des critères fondamentaux qui doivent être considérés comme faisant partie de la recherche.

## Critères d'éligibilité des projets

- Les projets attendus doivent relever des sciences humaines et sociales (sociologie, économie, démographie, science politique, anthropologie, sciences de l'éducation, droit, histoire, sciences de gestion, psychologie, etc.). Les projets portés par des équipes pluridisciplinaires sont encouragés, notamment pour permettre l'exploration et l'analyse complémentaire des dimensions d'un même objet ;
- Les projets relevant d'une démarche de « recherche-action participative » entre, d'une part, des chercheurs et, d'autre part, des parties prenantes (collectivités locales, associations, professionnelles de la santé et du social, acteurs locaux, etc.) sont possibles et même encouragés, mais non obligatoires. La recherche-action reste pilotée par les chercheurs et se construit selon un projet scientifique (voir annexe 1) ;
- L'articulation entre la problématique posée par les candidats et les axes énoncés au début de cet appel à recherches doit être impérativement et explicitement énoncée ;

<sup>2</sup> Dans cet appel à projets de recherche, nous utilisons de manière systématique le féminin pour désigner les différents métiers impliqués dans l'intervention sociale pour rendre compte de la répartition par genre des métiers de ce champ. Selon l'enquête emploi en continu (EEC) de l'Insee, sur les années de 2017 à 2019, 90,2% des personnes travaillant dans le social sont des femmes, contre 9,8% d'hommes. (Traitement des données : DREES, source : [Les professions sociales : effectifs, profil et caractéristiques des emplois — DATA.DREES](#))

- Le projet devra être mené sur une durée maximale de **24 mois** à compter de la notification de la convention. Les candidats présenteront un calendrier de recherche compatible avec cette durée. Le projet devra, le cas échéant, indiquer les délais prévisionnels pour les formalités relatives à l'obtention de données ou d'autorisations nécessaires à la réalisation de la recherche (ou, a contrario, préciser si les obtentions sont déjà acquises).

## Critères d'exclusion des projets

- Les projets ne répondant pas aux critères ci-dessus ;
- Les projets arrivés hors délais ;
- Les projets avec des documents incomplets ;
- Les projets où la composante en SHS serait absente ou secondaire.

## Financements et conseil scientifique de sélection des projets

Cet appel à projets de recherche est financé par la DREES, l'INTS (DGCS) et la CNAF.

**Chaque projet retenu pourra prétendre à un financement maximum de 150 000 euros.**

La sélection des projets sera assurée par un conseil scientifique dont la composition regroupe les membres financeurs et majoritairement des chercheurs sélectionnés pour leurs compétences dans les domaines de l'appel à projets. Elle tiendra également compte du souhait de la DREES, de l'INTS et de la CNAF de répartir leurs financements selon les axes thématiques prioritaires de chaque institution.

## Responsable scientifique du projet

- Le responsable scientifique du projet de recherche doit être membre d'un laboratoire relevant d'un organisme de recherche. Est considéré comme organisme de recherche, une entité, quel que soit son statut légal (organisme de droit public ou privé) ou son mode de financement, dont le but premier est d'exercer des activités de recherche et de diffuser leurs résultats par l'enseignement, la publication ou le transfert de technologie ; les profits sont intégralement réinvestis dans ces activités, dans la diffusion de leurs résultats ou dans l'enseignement ;
- Le responsable scientifique peut déposer au maximum deux projets dans le cadre de cet appel ;
- Il peut présenter des projets réalisés en partie par des doctorants, des postdoctorants, etc. ;
- Le responsable scientifique ne peut être membre du comité scientifique d'évaluation de l'appel à projets.

## Attendus et engagements des équipes

Durant les 24 mois de financement du projet, il est attendu des équipes qu'elles participent à la réunion de lancement ainsi qu'à au moins deux réunions d'étapes où chaque porteur de projet (ou représentant de l'équipe) fera part de ses avancées. Les équipes pourront aussi être invitées à présenter leurs travaux dans des événements organisés par les financeurs (réunions, séminaires, colloques, etc.). Cette procédure assure un échange entre les équipes et une cohérence entre les recherches. Enfin, au terme du

financement, il est attendu des équipes qu'elles fournissent plusieurs documents, dont un rapport scientifique synthétisant les principaux résultats et une synthèse avec des recommandations susceptibles d'aiguiller les politiques publiques selon les domaines traités.

### **Organisme responsable du projet de recherche**

- L'organisme responsable du projet de recherche peut présenter un projet fédérant plusieurs équipes de recherche, relevant de disciplines différentes, étant entendu qu'il sera le seul contractant pour l'ensemble des équipes. Le projet peut aussi s'appuyer sur une coopération avec des co-chercheurs et acteurs de terrain (voir notamment l'annexe 1 sur la recherche-action participative) ;
- Il est responsable devant la DREES de l'avancement du projet (qui fera le lien avec l'INTS-DGCS et la CNAF), de la transmission des rapports scientifiques et financiers et du reversement des fonds aux parties prenantes ;
- Un même organisme peut déposer plusieurs projets d'équipes différentes.

## **Délais et modalités pratiques de réponse à l'APR**

**Le texte de l'appel à projets et le dossier de réponse sont disponibles :**

- Sur le site de la DREES (rubrique « Recherche et Observatoires » puis « Mission Recherche ») ;
- Sur demande auprès de [drees-mire@sante.gouv.fr](mailto:drees-mire@sante.gouv.fr)

**Le dossier de réponse et le budget financier, ainsi que les pièces justificatives, devront parvenir (l'envoi électronique faisant foi) :**

- **Avant le vendredi 23 mai 2025 (minuit, heure de Paris)**, par messagerie électronique, au format Word pour le dossier de réponse et au format Excel pour le budget financier, à l'adresse suivante : [drees-mire@sante.gouv.fr](mailto:drees-mire@sante.gouv.fr)
- Et suivront 1 original avec les signatures et 2 copies :

- Soit par la poste, avant le 19 mai 2025 :

À l'attention de Valentin BERTHOU  
Ministère de la Santé et de l'accès aux soins  
DREES/SEEE/MiRe  
78/84 rue Olivier de Serres – 75739 Paris cedex

- Soit par dépôt, contre récépissé, les 20, 21, 22 mai 2025 au ministère 78/84 rue Olivier de Serres :

Auprès d'Isabelle Philippon  
Ministère de la Santé et de l'accès aux soins  
DREES/SEEE/MiRe  
78/84 rue Olivier de Serres – 75739 Paris cedex  
Tél. : 01.40.56.80.68 ou 07.64.50.30.95

## **Procédure de sélection**

L'évaluation des projets sera effectuée par un comité scientifique composé de chercheurs, d'experts et de représentants de la DREES, de l'INTS et la CNAF, qualifiés sur les questions traitées. Il s'appuiera sur deux expertises écrites réalisées par des experts du champ, et il tiendra compte également du souhait de la DREES, de l'INTS et la CNAF de financer des projets dans chacun des cinq axes de cet appel.

### **Les projets de recherche seront évalués selon les critères suivants :**

- 1 L'adéquation de la problématique du projet avec les objectifs de l'appel à projets de recherche ;
- 2 La pertinence, l'originalité et la qualité scientifique du projet par rapport aux travaux existants ;
- 3 L'adéquation de la méthodologie aux objectifs et aux hypothèses du projet ;
- 4 La faisabilité du point de vue de l'accès aux données, du calendrier, de la durée du projet ;
- 5 La composition et la qualité de l'équipe projet ;
- 6 L'adéquation du budget prévisionnel avec le projet.

### **Les résultats de la sélection des projets seront communiqués à partir de l'été 2025 après la délibération du Conseil scientifique de sélection**

À l'issue de la procédure de sélection, les projets de recherche retenus feront l'objet d'une participation financière, sous la forme d'une subvention de recherche de la part de la DREES. La subvention sera allouée à l'organisme porteur du projet pour la réalisation dudit projet. Elle prévoit le versement de 40% de la subvention à la signature de la convention, puis 30% contre la remise du rapport intermédiaire et les 30% restants à la remise du rapport final.

Renseignements administratifs et scientifiques auprès de : <a href="mailto:drees-mire@sante.gouv.fr">drees-mire@sante.gouv.fr</a>
---



## Texte d'appel

Le travail social et l'intervention sociale en tant que catégories tout à la fois professionnelles et institutionnelles, sont revenus récemment au cœur du débat public (États généraux du travail social en 2015 ; inscription officielle d'une définition du travail social dans le Code de l'action sociale et des familles en 2017 ; Livre blanc du travail social en 2023). Cette actualité politique et institutionnelle fait écho à des transformations d'ampleur qui viennent nourrir un diagnostic de crise à différentes échelles (crise d'attractivité des métiers, des organisations, de sens). Si ce registre de crise, autour de « l'usure » des travailleuses sociales dans un contexte d'insuffisances organisationnelles et institutionnelles, est récurrent (Aballéa, 1996 ; Ravon, 2009), il ne doit pas masquer les transformations profondes qui affectent durablement tant les conditions d'accès aux prestations et services de celles et ceux qui y ont droit, que les conditions d'exercice et organisation de celles et ceux qui les délivrent.

Les contributions attendues dans le cadre de cet APR visent à apporter des éléments d'objectivation et d'analyse plus systématiques de ces transformations, en les inscrivant dans des débats scientifiques plus larges. D'autant qu'en dépit d'un renouvellement marqué de ses objets, le paysage des recherches autour de l'intervention sociale demeure relativement éclaté entre différentes communautés scientifiques, aux fondements théoriques et méthodologiques distincts.

Après quelques rappels et perspectives analytiques sur le cadre du travail social et de l'intervention sociale et ses transformations, ce texte propose quelques éléments de réflexion transversale susceptibles d'orienter les contributions, sans être exclusifs de propositions complémentaires.

### Contexte général et perspectives analytiques

#### **Travail social, intervention sociale, action sociale : des mondes professionnels composites**

Le champ du travail social constitue un ensemble professionnel hétérogène, rassemblant sous la même bannière du travail social, une multiplicité de professions, dont les missions, les profils, les conditions d'emploi et d'exercice varient sensiblement. Les travailleuses sociales exercent dans des champs et auprès de publics variés (protection de l'enfance, prise en charge de la dépendance et du handicap, pauvreté et insertion, etc.), et au sein d'institutions très diversifiées. Agents de l'État, des collectivités territoriales, mais aussi employées d'associations, elles déploient leurs interventions au sein d'établissements publics et médico-sociaux, dans la rue ou au domicile des personnes.

Catégorie tant scientifique qu'institutionnelle (Charles et Iori, 2020), le travail social en tant que champ professionnel a des frontières étroitement liées au développement de l'État social. Après un « âge d'or » caractérisé par son institutionnalisation dans la période de l'après-guerre (Chauvière, 2019), son développement et ses recompositions intervenues depuis une trentaine d'années sont marquées par le brouillage de ses frontières (Avenel et Duvoux, 2020).

Issue des formes de solidarité assistancielle qui se sont progressivement constituées dans un contexte d'industrialisation, la dynamique de professionnalisation du travail social en France s'est construite à partir des années 1970, en rationalisant « un ensemble professionnel composite » (Ravon et Ion, 2012) constitué autour de professions aux histoires, modes d'intervention et cultures professionnelles distinctes. Dans le prolongement de la profession d'assistante de service social, le secteur du travail social a été délimité par l'État en trois grands champs (l'assistance, l'éducation et l'animation). À ces professions dites « historiques », relevant de différentes « fractions des classes moyennes salariées » (Lebon, 2023) et intervenant sur un marché du travail régulé sont venues s'ajouter à partir des années 1980, un ensemble de « nouveaux » métiers liés aux politiques d'insertion et au travail de médiation

dans les quartiers populaires. Prenant acte de ce que « le “travail du social” s'étend, et en même temps se banalise », l'enquête collective coordonnée par Jean-Noël Chopart (et financée par la MiRe) au tournant des années 2000 propose ainsi le terme d'intervention sociale pour rendre compte de la structuration, aux côtés de ces « groupes professionnels spécialisés, issus de filières de formations spécifiques et dotés de statuts particuliers », d'un marché d'emploi, régi par le modèle de la « compétence ».

L'extension de la division du travail social se nourrit ensuite de l'accroissement important à partir des années 1990 de la demande d'accompagnement d'adultes en situation de handicap et de personnes âgées en perte d'autonomie. À « la lisière du salariat » et de l'intervention sociale, de nouvelles figures professionnelles du *care* (Avril, 2003 ; Zelizer, 2008 ; Ibos *et al.*, 2019), notamment à domicile, se consolident. Les effectifs de la profession d'aide médico-psychologique (AMP) ont ainsi connu une croissance spectaculaire, atteignant 61 000 salariées en 2018, soit une progression de 93% depuis 2004 (DREES, 2022).

En parallèle, le contexte de dématérialisation des services publics, en participant à une complexification des « chemins d'accès au droit » (Deville, 2018), contribue à déplacer voire à externaliser une partie de la charge de l'accompagnement aux démarches et à l'ouverture des droits vers des travailleuses de « première ligne » aux statuts divers, chargées directement ou indirectement, de pallier les effets des politiques de modernisation des administrations sociales (Besch, 2022 ; Borelle, Pharabod et Peugeot, 2022).

Le travail social et l'intervention sociale font ainsi l'objet de luttes de définition sur la délimitation de leur périmètre, dont la littérature en sciences humaines et sociales s'est fait l'écho.

Dans le cadre de cet appel à projets, les professionnelles du travail social et de l'intervention sociale sont ainsi entendues dans une acception large. Plus que la délimitation de ce qui ferait l'identité ou le socle commun du travail social, cet appel à projets invite à penser ensemble ces différentes interventions en prêtant attention aux logiques d'émergence, de structuration de différents métiers et aux formes d'articulation, de conflits et de coopération qui s'y déploient. Une approche contextualisée de l'accompagnement social et du travail de *care* et des logiques différenciées de professionnalisation qui y sont attachées pourrait, en ce sens, fournir un cadre de réflexion utile, pour penser et mettre en perspective la diversité des tâches, les conditions d'exercice, la technicité, les responsabilités, les qualifications et les contraintes spécifiques à chaque univers professionnel (Erb *et al.*, 2024).

## **Un secteur en profonde transformation**

Le champ du travail social et de l'intervention sociale est affecté par de nouveaux enjeux qui peuvent être appréhendés à plusieurs niveaux.

En premier lieu, on observe une évolution des cadres cognitifs qui fondent les modèles d'action sociale. De manière générale, le modèle inclusif se combinerait, voire supplanterait maintenant le modèle réparateur qui avait vu le jour dans les années d'après-guerre (Lafore, 2020). Il en découle des principes d'intervention sociale qui marquent les réformes de l'État social (Giraud, 2022). Parmi eux, on peut citer : activation, capacités, autonomie, responsabilisation, territorialisation, approche globale et individualisée, pouvoir d'agir, rétablissement et autodétermination.

En second lieu, ces transformations peuvent s'analyser à l'échelle des organisations du travail social. La place faite à un gouvernement individualisé des conduites des usagers et au pouvoir discrétionnaire des agents n'est pas contradictoire avec le renforcement des contraintes hiérarchiques dans lesquelles les professionnelles du travail social doivent composer (Dubois, 2010). À l'instar de ce qui a pu être observé dans d'autres organisations publiques, les recompositions des relations entre l'État et les opératrices du social et le développement du New public management se traduisent par une perte

d'autonomie des groupes professionnels établis dans la définition des problèmes sociaux à traiter (Bezes *et al.*, 2011 ; Chauvière, 2019). Ces évolutions couplées à des ressources institutionnelles insuffisantes et à une complexification des parcours d'accès aux droits des usagers les plus précarisés, interrogent les fondements de professions qui s'étaient constituées sur la relation à l'autre. En parallèle, les métiers du social rencontrent d'importantes difficultés de recrutement et on observe une baisse constante du nombre de candidats à l'entrée des établissements de formation en travail social (DREES, 2024). Les trajectoires professionnelles semblent également se diversifier, cinq ans après l'entrée en fonction, près d'une professionnelle sur deux n'exerce plus ce métier (Poulain, 2024).

Enfin, la mise en œuvre de l'intervention sociale renvoie aujourd'hui de manière croissante à la mobilisation d'expertises autres que professionnelles, rémunérées ou non (aidants familiaux, pair-aidants, bénévoles, etc.) dont l'articulation avec l'intervention des formes instituées d'accompagnement peut être interrogée. L'action publique, en faisant appel aux aidants familiaux, tente ainsi de mobiliser des formes traditionnelles de solidarité pour les inclure dans une démarche professionnelle au travers de normes, de mesures tout à la fois de soutien, de conseil et de contrôle.

Ces transformations s'inscrivent en outre, dans un contexte de profond renouvellement des fondements de la protection sociale et des inégalités sociales, à l'aune des crises environnementales. Celles-ci modifient la question des inégalités sociales du fait de leurs répercussions différenciées et cumulatives selon les lieux de vie et les catégories sociales des populations, notamment en matière de santé, de logement, de transport et d'emploi. Les politiques de transition visant l'atténuation ou l'adaptation à ces crises peuvent engendrer des tensions, du fait des effets inégalitaires de la répartition sociale de l'effort nécessaire. Les personnes pauvres sont ainsi à la fois particulièrement exposées aux effets du réchauffement climatique et vulnérables aux coûts sociaux, économiques et moraux des politiques de transition (CNLE, 2024).

Il serait intéressant d'interroger la façon dont l'intervention sociale est en mesure de se saisir de ces enjeux à différentes échelles. Des initiatives localisées se développent dans certains domaines (insertion, économie sociale et solidaire, établissements sociaux et médico-sociaux, quartiers ciblés par la politique de la ville, aide alimentaire, etc.), même si elles demeurent peu visibles. Les recherches émergentes tendent également à souligner l'importance du rôle de l'intervention sociale dans le soutien des dynamiques locales aux « écologies populaires ». Au-delà de la réforme des gestes du quotidien, cette perspective vise entre autres à « mettre en visibilité les préoccupations environnementales des habitant.es et de requalifier leurs pratiques de consommation » (Belmallen *et al.*, 2025). Ce point est d'autant plus important que les personnes pauvres ou modestes ne sont pas indifférentes à l'écologie, mais elles sont souvent privées des ressources nécessaires pour pouvoir appliquer plus ou moins librement le modèle valorisé (Comby et Malier, 2021).

Les crises environnementales constituent en ce sens un point d'entrée transversal permettant d'interroger, entre autres, la capacité du travail social à se transformer vers des approches plus collectives et des méthodes d'intervention prenant en compte l'environnement des personnes et groupes d'habitants, ou encore à l'échelle des référentiels en étudiant comment celle-ci est ou non intégrée dans les paradigmes de l'intervention sociale.

### **Au-delà des « crises » : objectiver et comprendre les transformations du travail social et de l'intervention sociale**

Pour décrire et analyser ces transformations, il semblerait intéressant d'adopter une approche pluridisciplinaire visant à inscrire les multiples recompositions du secteur dans des dynamiques socio-économiques plus larges, permettant la comparaison avec d'autres secteurs et métiers, et ainsi de mieux en saisir les points communs et spécificités. Ainsi, plusieurs angles d'analyse transversaux semblent

intéressants comme cadre d'analyse pour favoriser une cumulativité et un dialogue des travaux à partir de points de vue situés.

Une des perspectives pour rendre compte au mieux de ces transformations et des « frontières extensibles » du travail social (Avenel et Duvoux, 2020) consisterait à appréhender l'intervention sociale à partir d'analyses approfondies et situées des **contextes d'intervention et des conditions d'exercice des professionnelles**, au plus près des pratiques quotidiennes. Une telle perspective permettrait d'analyser et de documenter plus finement les manifestations concrètes et les effets sur les pratiques professionnelles des transformations souvent désignées de manière englobante autour de la bureaucratisation du travail social et de la dégradation des conditions de travail et d'emploi.

Des enquêtes empiriques centrées sur les pratiques professionnelles permettraient à la fois de saisir les effets d'emprise des dispositifs ainsi que les marges de manœuvre et « pratiques inventives » déployées par les travailleuses sociales. De la même façon, la division croissante du travail social au travers d'une pluralité de positions, d'activités et de mandats, marquée par des logiques de professionnalisation différenciées, reste largement à documenter. Les logiques de (re)définition des frontières (des métiers, des missions, des territoires d'intervention, et des savoirs mobilisés) constituent en ce sens un enjeu important.

Enfin, cette perspective suppose l'articulation des descriptions fines de situations de travail et du contenu des activités des professionnelles. Si la dimension relationnelle de ces métiers fondés sur l'interaction avec les usagers est souvent mise en avant et constitue un champ d'investigation riche pour saisir le travail émotionnel des professionnelles du social (Benelli et Modak, 2010), d'autres dimensions centrales de l'activité, d'ordre administratif, technique ou manuel, ne doivent pas être occultées (Le Feuvre, Benelli et Rey, 2012 ; Olivier, 2023), en particulier si elles s'accompagnent de déterminants sociaux tels que le genre, le statut d'emploi, ou le diplôme. De même les contraintes hiérarchiques et les règles juridiques et bureaucratiques qui les encadrent gagneraient à être prises en compte.

Une façon complémentaire d'appréhender les transformations de l'intervention sociale pourrait être de les articuler à une prise en compte plus systématique des **ancrages sociaux des différentes parties prenantes**. Le champ de l'intervention sociale est traversé par des rapports sociaux de genre, de classe, d'âge et de racialisation qui contribuent à façonner à la fois les schèmes de perceptions, les pratiques ainsi que les carrières des professionnelles. Dans un contexte de diversification croissante des profils des acteurs impliqués, cette perspective pourrait permettre de problématiser plus finement tant les interactions au fondement de la relation d'aide et les pratiques d'allocation des ressources que les principes de division du travail entre professionnelles.

La question du genre dans le travail social s'impose comme une variable incontournable pour comprendre les pratiques d'un secteur professionnel très majoritairement féminisé. Après un long « déni » (Bouquet, 2007 ; Bessin *et al.*, 2008), les études portant sur le genre du travail social ont connu un relatif essor dans différents secteurs, de la protection de l'enfance (Serre, 2009) au soutien à la parentalité (Cardi, 2015), en passant par la prise en charge des publics sans-abri (Loison-Leruste et Perrier, 2019) ou encore des femmes victimes de violence (Jaspard, 2011 ; Herman, 2012). Elles ont permis de documenter les dynamiques ambivalentes de (re)production des normes de genre dans l'intervention sociale, entre « solidarité de genre et domination de classe » des travailleuses sociales vis-à-vis des publics accompagnés (Serre, 2012). En parallèle, des espaces professionnels et militants émergent aux marges du travail social, et peuvent conduire à des remises en discussions des normes de genre et à des réflexions sur les pratiques professionnelles (Cardoso, 2020 ; Bayer *et al.* 2023).

Ces dynamiques se prolongent au-delà des seules interactions entre professionnelles et usagers, et gagneraient à être pensées à la fois à l'échelle des organisations et à la lumière des logiques contemporaines de gouvernement du social (référentiels d'activation, conditions d'emploi des professionnelles, logiques de marchandisation, etc.). Les projets proposés pourront ainsi interroger la

façon dont les rapports sociaux de genre structurent et traversent l'intervention sociale à différentes échelles : du genre des politiques sociales aux interactions avec les personnes accompagnées en passant par la division sexuée des pratiques professionnelles.

L'analyse plus systématique de leur articulation à d'autres rapports de domination dans une perspective intersectionnelle, notamment des logiques de racialisation, pourrait être une perspective intéressante, permettant de réactualiser les dynamiques à l'œuvre tant dans les trajectoires professionnelles et les conditions concrètes d'exercice, que dans la relation avec les personnes accompagnées. L'extension des territoires de l'intervention sociale aux « métiers flous » (Jeannot, 2005) de la médiation à partir des années 1980 s'est en partie construite sur un référentiel de la proximité avec les personnes accompagnées (Divay, 2003 ; Barthélémy, 2007 ; Pasquier et Rémy, 2008), désignant à la fois « un rapprochement géographique, une évolution statutaire et le partage d'une condition commune » (Arnoulet, 2023). Différents travaux ont souligné la dimension racialisée de cette proximité reposant sur des formes d'identification des travailleuses concernées à des minorités racisées (Lemercier, 2008 ; Lebon, 2013 ; Lemercier et Palomares, 2020). D'autres travaux, ancrés cette fois dans la sphère de l'aide à domicile ou du handicap se sont attachés à restituer les activités de *care* de ces professionnelles dans une logique intersectionnelle, attentive aux divisions du travail et hiérarchisation, en fonction des appartenances de classe, de genre et d'origine (Avril, 2014 ; Koçadost, 2022).

Ces réflexions demeurent peu nombreuses, et mériteraient de nourrir plus largement l'analyse de la relation d'aide dans les différents secteurs et professions, à la lumière de la diversification des profils et positions occupées par ces professionnelles. Au-delà de l'analyse de la division des pratiques et des rôles professionnels en travail social, la prégnance des relations d'assignation ethnoraciale dans le travail social est, à quelques exceptions près (Boucher et Belqasmi, 2011 ; Guélamine et Verba, 2014), peu traitée.

Les axes ci-dessous invitent à différents niveaux de questionnements et proposent plusieurs angles de problématisation, sans pour autant être exhaustifs des propositions qui pourraient être formulées.

## **Axe 1. Continuités et évolutions dans les référentiels et les catégories de l'action sociale**

Cet axe s'intéresse au renouvellement des cadres normatifs des interventions sociales au travers de l'institutionnalisation de différentes catégories d'intervention publique : droits et devoirs, responsabilisation, autonomisation, urgence sociale, vulnérabilité, accès au droit, aller-vers, égalité des chances, lutte contre les discriminations, mixité, etc. On observe ainsi une tension entre différentes logiques contradictoires : des « nouvelles » logiques d'intervention sociale fondées sur un registre d'émancipation (pouvoir d'agir, participation) d'une part, une logique d'individualisation/responsabilisation, dans un contexte de renforcement du pilotage des interventions sociales, d'autre part.

L'analyse des processus de circulation des idées fondant le renouvellement des principes de l'intervention sociale et leur institutionnalisation dans des dispositifs concrets mériterait d'être approfondie. Une attention particulière pourrait être portée aux différents textes (de la loi aux circulaires d'application et instructions particulières) organisant le cadre d'une intervention (prestation, service) dans un domaine spécifique. Une mise en perspective historique serait également intéressante pour mettre en lumière l'évolution tant des référentiels que des configurations d'acteurs mobilisés dans leur transcription réglementaire opérationnelle. Cette démarche serait destinée à enrichir la connaissance des cadres normatifs de l'intervention sociale. Elle devrait éclairer les ressources et les contraintes institutionnelles avec lesquelles les professionnelles doivent composer pour répondre aux attentes et besoins des populations rencontrées.

Plusieurs séries de questions peuvent être suggérées, sans être exclusives de celles que les projets de recherche pourraient proposer.

Concernant les **cadres normatifs de l'intervention sociale et les modalités de leur mise en œuvre**, on pourra ainsi interroger comment la mise en avant du développement du pouvoir d'agir et de l'implication des usagers se combinent avec une approche fondée sur la responsabilisation individuelle de personnes en difficulté. En quoi ces cadres normatifs fournissent-ils des ressources pour concevoir de nouvelles formes d'intervention, non plus seulement centrées sur la relation individuelle, mais aussi sur l'élaboration de projets locaux créateurs de liens et offrant des réponses à de nouveaux besoins ? Ces questionnements généraux peuvent être déclinés de diverses manières dans des champs spécifiques, par exemple :

- Quelle continuité ou quelle rupture dans la conception de l'accompagnement des personnes entre le contrat d'insertion du RMI, le contrat d'engagement réciproque du RSA et le contrat d'engagement prévu par la loi Plein Emploi ? Comment les procédures d'orientation et d'accompagnement contribuent-elles à une approche globale et personnalisée des ayants droit ?
- Comment les politiques de « soutien à la parentalité » combinent-elles concrètement le principe d'universalité avec l'attention à porter aux conditions concrètes d'exercice de la parentalité (conditions de vie adverses, parcours migratoires récents, etc.) ?
- Comment les critères opérationnels d'accès au droit opposable au logement offrent-ils des marges d'interprétation pour répondre aux besoins à couvrir ?

Concernant ensuite les **publics de l'intervention sociale** :

- Comment les publics ciblés par les dispositifs de l'action sociale sont-ils définis par les règles d'accès aux droits au-delà des désignations générales (pauvres, exclus, marginalisés, vulnérables) ou ciblées (femmes victimes de violence, minorités de genre ou sexuelles, familles monoparentales, enfants en risque de danger, personnes en situation dite irrégulière, etc.) ?
- Quels acteurs ont été porteurs de ces dispositifs d'action sociale au sein des différentes arènes (politique, administrative, associative) ?
- Dans quelles conditions des processus de catégorisation particuliers sont-ils intervenus pour délimiter la population ciblée ? Que révèlent-ils des luttes, rapports de force et compromis entre acteurs institutionnels et des marges de manœuvre laissées aux professionnelles de terrain ?

## **Axe 2. Les organisations de l'intervention sociale : secteurs d'intervention, modes de gestion et normes de financement**

Cet axe vise à interroger les transformations qui affectent le fonctionnement et la division du travail au sein des organisations de l'intervention sociale et leurs conséquences sur les pratiques professionnelles. Ces transformations, sans être exhaustives, peuvent être de plusieurs ordres.

Elles concernent tout d'abord **l'évolution des normes de gestion et de financement** des organisations du secteur social et sanitaire. Les recompositions contemporaines de l'État social se traduisent à la fois par des transformations dans la nature des financements (développement des ressources privées via les dons et le mécénat), de leurs modalités d'attribution (de la dotation publique au financement sur appel à projets) et des règles tarifaires des établissements du champ de l'action sociale et médico-sociale. Les projets de recherche pourraient ainsi aborder certaines formes d'une « marchandisation publique » (Cottin-Marx, Hamidi et Trenta, 2023) en articulant l'analyse de leurs

effets à différentes échelles (organisation des structures, normes managériales, pratiques professionnelles et rapports aux usagers) et déboucher sur différentes questions :

- Dans quelle mesure la diffusion des normes gestionnaires et managériales participe à une re-composition de la division du travail au sein des organisations, entre un travail dit de première ligne, l'encadrement intermédiaire et des personnels de direction aux rapports plus ou moins distants au travail social (Heichette, 2021) ?
- Comment les dynamiques de managérialisation affectent les conditions d'exercice et la nature des tâches effectuées par les professionnelles ? En particulier, dans quelle mesure l'accumulation de dispositifs et d'instruments de gestion participe à déplacer l'activité des professionnelles de l'établissement de la relation d'aide vers d'autres tâches (de *reporting* et/ou de coordination, par exemple) ? Quelles sont les stratégies formelles et informelles des travailleuses sociales pour se réapproprier des marges de manœuvre et trouver du sens à leur action ?
- En retour, comment ces instruments sont saisis et appropriés par les professionnelles de l'intervention sociale ? Observe-t-on des logiques d'adhésion, d'accommodement ou encore de contournement, voire de résistance, des référentiels entrepreneuriaux dans un contexte de délégitimation des formes et fondements classiques de l'intervention sociale ? Quelles sont les alternatives des professionnelles à la critique élaborée du « management par les chiffres » ?
- Enfin, dans un contexte de concentration et concurrence associative, dans quelle mesure les capacités des associations à endosser un rôle de plaidoyer sont-elles modifiées par les dynamiques de marchandisation ?

Ces transformations consistent également à interroger **les effets de la dématérialisation** des procédures et des services publics. Présentée comme un moyen de lutter contre le non-recours aux droits sociaux et un vecteur de modernisation de l'administration, la dématérialisation a connu une forte accélération depuis le début des années 2000 et pose une série d'interrogations :

- Pour les usagers, en quoi les transformations des organisations gestionnaires de droits sociaux se répercutent-elles dans la relation d'aide et d'accompagnement des personnes ?
- Comment la dématérialisation s'inscrit-elle dans les organisations ? Quelles recompositions des missions et des métiers d'accompagnement observe-t-on et comment sont-elles vécues par les travailleuses sociales ? Dans quelle mesure se traduit-elle par un report d'une partie du travail administratif d'accompagnement sur différents intervenants (médiateurs, points d'information et d'accès au droit, etc.) ?

La dématérialisation constitue en ce sens un terrain d'observation de la recomposition des territoires professionnels entre différents groupes professionnels.

Enfin, une autre perspective consiste à s'intéresser **aux logiques de découpage et de segmentation du social en champs d'intervention** aux frontières mouvantes. Il s'agira ici d'examiner la façon dont les problèmes sociaux prennent corps dans les organisations, autour de logiques d'action, de territoires d'interventions et de savoirs identifiés, dans différents secteurs. Cette démarche devrait permettre de mieux caractériser les transformations en cours sur des territoires spécifiques. Ainsi, entre autres secteurs pourraient être explorés :

- Les dynamiques de concurrence et articulations entre les différents acteurs de l'insertion à la lumière des dernières réformes du RSA et de la loi Plein Emploi.
- Les logiques d'extension du champ de la santé mentale et la façon dont elles amènent les travailleuses sociales à jouer un rôle croissant dans la prise en charge de la santé des personnes accompagnées.

- Le secteur de l'hébergement et du sans-abrisme où on observe un phénomène de « sanitisation du social » (Bussi, 2023) pourrait être un point d'entrée intéressant.

De manière générale, comment se caractérise(nt) ce(s) décloisonnement(s) ? Quels en sont les principaux espaces ? Entraînent-ils une reconfiguration des professionnalités engagées ? Assiste-t-on à l'émergence de « nouveaux » référentiels d'intervention ? Comment les professionnelles se confrontent-elles à ces problématiques qui « débordent » le social ? Des propositions de recherche documentant ces territoires frontières de l'intervention sociale seront ainsi particulièrement bienvenues.

### Axe 3. Métiers, carrières et conditions d'exercice

Dans un contexte de pénurie et de désaffection des carrières du social ainsi que de diversification des statuts et conditions d'emploi, les enjeux de transformations des métiers et des conditions d'accès revêtent une importance centrale et invitent à des enquêtes qui puissent articuler le niveau des pratiques professionnelles et celui de l'encadrement managérial.

Cet axe peut se décliner en trois grands points. Le premier vise à mieux caractériser, notamment sur le plan quantitatif, les trajectoires et le déroulé des parcours professionnels. Le deuxième consiste à décrire et analyser les conditions concrètes d'exercice de la relation d'aide dans les différents espaces où elle se déploie. Enfin, le troisième angle vise à rendre compte plus précisément du brouillage des frontières entre ces intervenants aux trajectoires et aux qualifications diverses, et des recompositions des espaces d'intervention.

Les contributions pourront être nourries à la fois par l'exploitation de bases de données issues de la statistique publique tout comme la mise en œuvre d'enquêtes ethnographiques sur les lieux de vie et d'accompagnement. Les projets de recherche peuvent ainsi prendre pour objet les dynamiques observées dans un secteur spécifique, ou à partir de dispositifs et de lieux d'accompagnement concrets au sein d'institutions ou au domicile (CHRS, SESSAD, polyvalence de secteur, MECS, collèges/lycées, centres sociaux, FJT, Caf, CPAM, commissariats/gendarmerie, foyers d'accueil, hôpitaux, etc.).

Une mise en perspective comparative sur le plan international des recherches ou de l'état des lieux des connaissances sur la crise multifactorielle de l'attractivité des métiers du travail social et de l'intervention sociale serait intéressante.

Plusieurs pistes peuvent être suggérées, sans être exclusives de celles que les projets de recherche pourraient proposer.

Concernant les **conditions d'exercice et les situations de travail**, il serait ainsi intéressant de décrire et analyser de manière plus systématique :

- Les caractéristiques de l'activité et les conditions d'exercice au quotidien dans les organisations du social, des travailleuses de « première ligne » aux cadres de l'intervention sociale : comment et dans quelles conditions les intervenantes effectuent leur travail au quotidien ? Dans quels cadres institutionnels, contraintes hiérarchiques, administratives s'insère le travail de *care* des professionnelles ? Une attention aux modalités de l'intervention à domicile et de ses évolutions est bienvenue.
- Comment parviennent-elles à se ménager des marges de manœuvre ou à faire évoluer leurs missions ? Comment les travailleuses sociales « tiennent » et comment évoluent leurs « raisons d'être » au cours du temps ?
- Quelles stratégies managériales et formes de régulation collective sont mises en œuvre pour faire face à des situations complexes, voire insolubles, sources de conflits moraux et éthiques ?



Observe-t-on des dynamiques de politisation de ces situations via la mobilisation syndicale ou les actions associatives (plaidoyer, innovations locales, etc.) ?

L'analyse des **profils, des trajectoires et carrières des professionnelles** et futures professionnelles pourra être abordée sous plusieurs angles :

- Les formes d'emploi et de rémunération et leurs incidences sur les conditions d'exercice et le sens du travail. En particulier, les logiques de recours à de « nouvelles » formes d'emploi (intérim, exercice en libéral). Dans quelle mesure peuvent-elles être investies comme des formes de contournement ou de contestation des cadres institutionnels de l'intervention sociale ? Qu'est-ce que ces nouvelles formes d'emploi « font » au métier ? Observe-t-on des redéfinitions des normes du travail relationnel ?
- Les trajectoires d'entrées et de sorties du secteur : observe-t-on une spécificité de ces trajectoires selon les secteurs d'activité et les métiers ? Quels parcours de reconversion vers d'autres métiers (de l'intervention sociale ou non) ou en provenance d'autres métiers observe-t-on ?
- Les profils et parcours professionnels : comment les rapports sociaux de genre, classe et racia- lisation traversent et structurent les parcours professionnels et bénévoles, les possibilités et conditions du faire carrière ? Observe-t-on des évolutions dans les profils et caractéristiques socio- démographiques des professionnelles du social ?
- Les parcours, identités et logiques d'engagement des étudiantes et jeunes professionnelles dans les métiers du social, en lien avec l'évolution plus générale de leur rapport subjectif au travail : pourquoi et selon quelles aspirations et attentes devient-on travailleuse sociale aujourd'hui ? Observe-t-on des trajectoires professionnelles différenciées en fonction des parcours scolaires et modes d'entrée dans la formation ? Les projets de recherche pourraient ainsi apporter des éléments de compréhension concernant l'évolution de la conception des métiers du social et de l'engagement dans ceux-ci. Quels sont les effets des réformes de la formation professionnelle sur les parcours de formation et plus largement sur le sens donné au métier et la façon de l'exer- cer au quotidien ? Dans un contexte d'« universitarisation » des formations en travail social, observe-t-on des effets de génération dans l'appropriation du métier et sur les pratiques profes- sionnelles ?

Enfin, le **brouillage des frontières et de la recomposition des territoires professionnels** entre intervenants pourrait être abordé à partir, par exemple, des conditions d'intervention de nouveaux acteurs de la relation aux marges du travail social (travailleurs pairs, aidants familiaux, mais aussi coach, etc.). Au-delà d'une approche par métier, il s'agit d'analyser la façon dont s'articulent, se combinent ou se concurrencent les interventions de différentes travailleuses du social, reconnues ou non comme telles et porteuses de définitions (des publics, de l'autonomie, etc.) variables :

- Quelles sont les trajectoires professionnelles des travailleurs pairs ? Observe-t-on des trajec- toires de reconversion vers des métiers « classiques » du travail social ?
- En quoi l'intégration de travailleur-pair vient questionner et transformer les postures de l'inter- vention sociale ? Quelles incidences de leur expérience sur le fonctionnement des collectifs et sur les gestes des professionnelles instituées ?
- Quelles divisions du travail observe-t-on entre les proches aidants et les professionnelles (spé- cialisation, combinaison) pour calibrer les différentes dimensions (techniques, affectives) de la relation d'aide, en fonction des personnes accompagnées ? Quelles articulations et concurrences observe-t-on avec différents services et prestations marchands en matière de conseil, d'aide aux démarches, d'accompagnement ?

## Axe 4. Les normes de l'intervention sociale en pratique : mise en œuvre, appropriations et effets sur les trajectoires des personnes accompagnées

Cet axe vise à rendre compte des façons dont l'intervention sociale produit des effets sur les parcours des personnes accompagnées en se plaçant au plus près des pratiques des professionnelles, et des interactions engagées concrètement sur le terrain de part et d'autre.

Des recherches articulant dans l'analyse d'une part, les pratiques et représentations des professionnelles, et d'autre part, les expériences, parcours et points de vue des personnes accompagnées sont particulièrement bienvenues.

Ni toutes-puissantes ni réduites à un rôle d'exécutantes, les professionnelles de l'intervention sociale mettent en œuvre et s'approprient les politiques sociales, et participent ainsi à façonner les parcours des individus. Ce faisant, l'intervention sociale participe à la reproduction, et parfois à la remise en question, des rapports de domination dont il importe d'analyser les recompositions, au niveau individuel et institutionnel. Par exemple, si quelques travaux ont contribué à questionner les dynamiques de (re)production, contestation, contournement de normes de genre dans les espaces professionnels et bénévoles, l'analyse plus systématique de leur articulation à d'autres rapports de domination reste à poursuivre. Par ailleurs, l'allocation des ressources s'effectue sous de fortes contraintes, ce qui génère des tensions pour les travailleuses sociales qui se trouvent dans l'obligation de sélectionner, arbitrer ou prioriser certaines situations.

Les projets de recherche pourront ainsi examiner **comment les professionnelles mettent en œuvre l'intervention sociale et allouent des ressources, matérielles et symboliques**, aux personnes accompagnées :

- Quels critères de justice (besoin, mérite, efficacité, etc.) sont mobilisés pour opérer ces choix dans un contexte de ressources limitées ? Quelles stratégies développent-elles pour faire face aux tensions et dilemmes professionnels et éthiques expérimentés (report sur d'autres institutions, invisibilisation, redéfinition des exigences réglementaires, stratégie d'exit) ? Dans quelle mesure parviennent-elles à redonner du sens à leur action face à des situations de plus en plus complexes ?
- Quelles représentations des personnes accompagnées (par exemple de la famille, des femmes et des hommes) façonnent leur rapport à ces dernières ?
- Les interactions entre travailleuses sociales et usagers gagneraient en outre à être pensées en relation avec les contextes institutionnels, territoriaux, organisationnels dans lesquels elles s'inscrivent. Comment ces configurations locales et temporelles spécifiques affectent la redéfinition des normes de justice et d'égalité ?
- On pourra interroger les discours portés par le personnel politique et les représentations qu'ils véhiculent et qui peuvent participer à entretenir un flou à la fois sur les droits et la légitimité d'une partie des usagers à bénéficier de différents services et prestations (discours sur l'assistanat, la fraude, etc.). Comment ces discours et pratiques participent à configurer les conditions d'accès au droit des personnes accompagnées ? De quelles manières ces dynamiques de politisation affectent-elles les perceptions des intervenantes, professionnelles et bénévoles, des publics reçus ?
- Comment les pratiques d'attribution des aides, dispositifs et ressources contribuent à la sélection des bénéficiaires (et donc à en exclure une partie) et affectent leur parcours, leur trajectoire personnelle, familiale, professionnelle et sociale ?

Les projets de recherche pourront également envisager la mise en œuvre de l'intervention sociale **du point de vue des personnes accompagnées**, de leurs dispositions subjectives et de leurs rapports aux institutions et aux services sociaux, afin d'étudier la manière dont elles concourent à co-produire les interactions, interrogent le contenu de leur accompagnement et visibilisent les effets de ces pratiques d'allocation des ressources sur leurs parcours. Cet aspect est d'autant plus important que l'intervention sociale n'est pas évaluée de la même façon selon le point de vue envisagé. On pourra ainsi se questionner sur comment les personnes accompagnées, en fonction de leurs trajectoires et positions, vivent, perçoivent, incorporent, et éventuellement, détournent les critères d'accès aux ressources et d'accompagnement ?

## **Axe 5. Expérimenter et innover face aux enjeux contemporains : faire l'intervention sociale autrement ?**

Cet axe vise à examiner certaines des transformations contemporaines des méthodologies et savoirs de l'intervention sociale, et à en interroger les conditions, la portée et les limites. Au-delà de la relation d'aide interindividuelle, il s'agit d'examiner la manière avec laquelle le travail social fait face aux évolutions perçues des publics et des situations rencontrées, notamment au travers des approches plus collectives, préventives, et participatives.

Il s'agira d'une part, d'interroger la consistance et le **potentiel transformateur de nouvelles pratiques ancrées dans les démarches « d'aller vers », la mobilisation du pouvoir d'agir et des savoirs expérientiels** afin de questionner la façon dont ces modes d'intervention permettent ou non de contrebalancer les rapports sociaux de domination et le diagnostic contemporain d'impuissance qui traversent l'intervention sociale. Ces dernières années ont en effet été marquées par un intérêt croissant vis-à-vis de la « participation des personnes accompagnées » à la conception, la mise en œuvre et même l'évaluation des actions menées dans la lignée de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002<sup>3</sup> rénovant l'action sociale et médico-sociale.

- Quelles sont les tensions, les ambivalences et les marges de manœuvre autour des notions de « pouvoir d'agir » et de « participation des usagers » ? Des enquêtes ou des recherches-actions seraient intéressantes pour documenter comment se matérialisent concrètement (sous quelles modalités ? Dans quels contextes ? Mobilisés par quels acteurs et visant quelles populations ?) l'appel à « mobilisation du pouvoir d'agir » ou la valorisation du travail social collectif et du développement social à l'image des organisations communautaires québécoises.
- Comment ces expérimentations centrées sur l'intervention collective et/ou l'expertise des personnes concernées sont mises en place, reçues et affectent les collectivités locales, le tissu associatif et les pouvoirs publics ?
- En quoi la mobilisation des savoirs expérientiels permet de redéfinir (ou pas) les rapports de pouvoir racialisés, de genre, de classe, etc. ?

Une attention particulière à l'émergence et aux conditions de déploiement **d'expérimentations intégrant une perspective écologique** dans les pratiques d'interventions sociales dans différents domaines (alimentation, lutte contre l'habitat indigne, ESMS, insertion, ESS, etc.) est bienvenue :

- Comment et dans quelle mesure les effets des crises environnementales sur les populations vulnérables se traduisent, ou non, par des transformations concrètes des métiers et des pratiques d'intervention sociale au quotidien ? Observe-t-on l'émergence d'un « travail social vert » (Dominelli, 2018) ? Quels sont les acteurs qui les portent et au sein de quels espaces ?

<sup>3</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000215460/>

- Sur quels savoirs et quelles méthodologies d'intervention s'appuient ces expérimentations ?

On pourra interroger la contribution des établissements de formation en travail social à la prise en compte des crises environnementales et de leurs effets sur les populations les plus précaires dans l'approche des métiers.

Par ailleurs, dans un contexte marqué par l'augmentation des inégalités environnementales, une mise en compétition interassociative et le rétrécissement de l'accès inconditionnel à un certain nombre de droits, il serait intéressant d'analyser l'émergence d'expérimentations qui pallient les prises en charge instituées (Daquin, 2024) et contestent les normes de financement, de ciblage des publics et d'allocation des ressources. Parmi celles-ci on peut penser aux collectifs des « sans » (« sans-papiers », « sans-toit », etc.), aux groupements « par et pour » (personnes vivant avec des pathologies chroniques, avec des troubles psychiques, consommatrices de produits psychoactifs, personnes LGBT+, travailleuses du sexe, etc.).

Enfin, de manière générale, il s'agit de prêter attention aux transformations (y compris « à bas bruit ») des modalités de l'intervention sociale en scrutant l'émergence d'initiatives dans différents champs comme celui de l'alimentation (mise en place d'épiceries solidaires, etc.) du logement (maisons intergénérationnelles, etc.), des migrations (soutien collectif aux démarches, etc.) et en y interrogeant la place et l'articulation avec les acteurs institués du social : comment s'y concrétise l'intervention sociale ? Sous quelles modalités concrètes ? En quoi permettent-elles, ou non, de repenser les rapports entre usagers et travailleuses du social ?

## Références bibliographiques

- Aballea, F. (1996). Crise du travail social, malaise des travailleurs sociaux. *Recherches et prévisions*. [En ligne]
- Arnoulet, V. (2023). Travailler à partir de sa propre vie. Proximité de genre et travail d'animation dans une association de femmes immigrées. *Participations*, 36(2), 89-115.
- Askenazy, P., Erhel, C., & Roux, B. (2024). Le développement des nouveaux indépendants est-il un facteur de tensions sur le marché du travail salarié ? *Connaissance de l'emploi*.
- Avenel, C., & Duvoux, N. (2020). Avant-propos. *Revue française des affaires sociales*, 2, 5-27.
- Avril, C. (2003). Les compétences féminines des aides à domicile. In *Charges de famille, TAP / Enquêtes de terrain* (pp. 187-207). Paris : La Découverte.
- Avril, C. (2014). *Les aides à domicile. Un autre monde populaire*. Paris : La Dispute.
- Barthélémy, F. (2007). Médiateurs sociaux, femmes-relais : de nouveaux agents de la relation d'aide. Entre distance et proximité. *Informations sociales*. [En ligne]
- Bayer, V., Cardi, C., Helfter, C., & Rollin, Z. (2023). Des politiques sociales visant l'égalité de genre ? Principes et mises en œuvre dans le travail social. *Revue des politiques sociales et familiales*, 146-147(1), 3-12.
- Belmallen, X., et al. (2025). La reconnaissance des écologies populaires. Vers une démocratisation de l'écologie. *Journée d'études, GIS Démocratie et participation*.
- Benelli, N., & Modak, M. (2010). Analyser un objet invisible : le travail de care. *Revue française de sociologie*, 39-60.
- Bernardeau Moreau, D., & Hély, M. (2007). Transformations et inerties du bénévolat associatif sur la période 1982-2002. *Sociologies pratiques*, 15(2), 9-23.
- Bertrand, K., & Petiau, A. (2023). Les défis de la recherche participative : au-delà des bonnes intentions. *Santé Publique*, 35(HS2), 7-11.
- Besch, A. (2022). Les « gilets bleus » : des services civiques pour des services numériques. *Revue des politiques sociales et familiales*, 145(4), 105-114.
- Bessin, M., Bory, S., Cardi, C., Hermann, E., Murard, N., & Steinauer, O. (2008). *Le genre de l'autonomie : une recherche sur la sexualité des interventions sociales*. Rapport de recherche, DREES-Mire.
- Bezès, P., et al. (2011). New Public Management et professions dans l'État : au-delà des oppositions, quelles recompositions ? *Sociologie du travail*, 53(3), 293-348.
- Borelle, C., Pharabod, A., & Peugeot, V. (2022). Numérisation des démarches administratives : Les professionnels de la médiation à l'épreuve. *Revue des politiques sociales et familiales*, 145(4), 65-81.
- Boucher, M., & Belqasmi, M. (2011). L'intervention sociale et la question ethnique : Entre ethnicisation, déprofessionnalisation et pacification. *Hommes et migrations*, 1290, 22-32.
- Boumedian, N. (2023). Chapitre 4. Les valeurs et les corps des métiers du travail social. In S. Mezzena, P. Lechaux, & R. Wittorski (dir.), *L'intervention sociale en actes : L'envers du métier institué*. Champ social.
- Bouquet, B. (2007). Cachez-moi ce genre que je ne saurais voir... *Empan*, 65(1), 18-26.
- Brydon-Miller, M., Greenwood, D., & Maguire, P. (2003). Why Action Research? In C. Albaladejo & F. Casabianca, *Éléments pour un débat autour des pratiques de recherche-action*. Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement, 127-149.
- Bussi, C. (2023). Aux frontières du social et du sanitaire : Approche ethnographique de la prise en charge de la santé des sans-abris en centres d'hébergement. *Sociologie*. Normandie Université.
- Cardi, C. (2015). Les habits neufs du familialisme. Ordre social, ordre familial et ordre du genre dans les dispositifs de soutien à la parentalité. *Mouvements*, 82, 11-19.
- Cardoso, A. (2020). « Je ne veux pas organiser les femmes ». Travail social féministe et pouvoir d'agir. *Revue française des affaires sociales*, 2, 73-95.
- Charles, C. (2019). Le travail social en intérim. Le cas des éducateur·rices intérimaires dans les foyers de l'enfance. *Sociologie*, 10(4), 435-449.
- Chauvière, M. (2019). La lente déprofessionnalisation des métiers du social. *Empan*, 109(1), 12-17.
- Chopart, J.-N. (2000). *Les mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*. Paris : Dunod.
- Çingir Kocadost, F. (2022). Prendre soin des jeunes handicapé·es : La voix différente des travailleuses subalternes. *Cahiers du Genre*, 72(1), 33-58.
- Comby, J., & Malier, H. (2021). Les classes populaires et l'enjeu écologique : Un rapport réaliste travaillé par des dynamiques statutaires diverses. *Sociétés contemporaines*, 124(4), 37-66.
- Conseil national de lutte contre les exclusions. (2024). *Faire de la transition un levier de l'inclusion sociale. L'impact social de l'écologie*. Rapport du CNLE.
- Cottin-Marx, S. (2021). Être employeur bénévole dans une crèche associative et parentale. *Le Sociographe*, 73(1), 53-65.
- Cottin-Marx, S., Hamidi, C., & Trenta, A. (2023). Avant-propos. *Revue française des affaires sociales*, 4, 7-43.
- Daquin, A. (2024). *L'intermédiation aux marges de l'État. Une ethnographie du maternalisme politique dans un quartier populaire de Marseille*. Thèse de sociologie, Institut de hautes études internationales et du développement de Genève.

- Deville, C. (2018). Les chemins du droit : Ethnographie des parcours d'accès au RSA en milieu rural. *Gouvernement et action publique*, 7(3), 83-112.
- Divay, S. (2003). Quand la jeunesse devient une compétence. *Terrain*. [En ligne], consulté le 7 février 2025.
- Dominelli, L. (2018). *The Routledge Handbook of Green Social Work*. Routledge.
- DREES. (2022). *Les professions sociales : effectifs, profil et caractéristiques des emplois*.
- DREES. (2024a). La formation aux professions sociales en 2023. *Document de travail*.
- Dubois, V. (2010). Politiques au guichet, politique du guichet. Dans O. Borraz & V. Guiraudon (dir.), *Politiques publiques 2. Changer la société* (pp. 265-286). Presses de Sciences Po.
- Erb, L.-A., Lemièrre, S., & Silvera. (2024). Mon travail le vaut bien ! Une consultation sur les métiers féminisés du soin et du lien aux autres. *La revue de l'IREES*, 112-113, 117-147.
- Gaspar, J.-F. (2012). *Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux*. Paris : La Découverte.
- Giraud, O. (2022). Le rôle des idées dans la dynamique de l'État social. Dans O. Giraud & G. Perrier (dir.), *Politiques sociales. L'état des savoirs* (pp. 183-199). La Découverte.
- Guélamine, F., & Verba, D. (2014). *Interventions sociales et faits religieux : Les paradoxes des logiques identitaires*. Presses de l'EHESP.
- Heichette, S. (2021). La dualisation des cadres du secteur social et médico-social français : une révolution managériale du travail social. *Nouvelles pratiques sociales*, 32(1), 150-165.
- Hély, M. (2009). *Les métamorphoses du monde associatif*. PUF.
- Herman, E. (2012). Paradoxes du travail social au sein des associations de lutte contre les violences conjugales. *Informations sociales*, 169(1), 116-124.
- Ibos, C., Damamme, A., Molinier, P., & Paperman, P. (2019). *Vers une société du care : Une politique de l'attention*.
- Iori, R., & Charles, C. (2020). Regards sur les usages de la catégorie « travail social » dans les recherches en sciences humaines et sociales. *Recherche & formation*, 94(2), 83-99.
- Jaeger, M. (2023). *Principes et pratiques d'action sociale : Sens et non-sens de l'intervention sociale*. Paris : Dunod.
- Jaspard, M. (2011). *Les violences contre les femmes*. Paris : La Découverte.
- Jeannot, G. (2005). *Les métiers flous. Travail et action publique*. Toulouse : Octarès.
- Jovelin, E. & Liénard, L. (2022). *Le travail social en Europe. Entre passé, présent et avenir, Politiques et interventions sociales*, Presses de l'EHESP.
- Lafore, R. (2020). Le travail social à l'épreuve des recompositions institutionnelles de l'action sociale. *Revue française des affaires sociales*, (2), 29-49.
- Lafore, R. (2020). Le travail social à l'épreuve des recompositions institutionnelles de l'action sociale. *Revue française des affaires sociales*, (2), 29-49.
- Le Feuvre, N., Benelli, N., & Rey, S. (2012). Relationnels, les métiers de service ? *Nouvelles Questions Féministes*, 31(2), 4-12.
- Lebon, F. (2013). Les animateurs entre précarité, militantisme et gestion politique des quartiers. *Pensée plurielle*, 32, 61-71.
- Lebon, F. (2023). Les « travailleurs sociaux » : Formation d'un groupe social. *Les Cahiers Dynamiques*, 82(1), 120-130.
- Lemercier, É. (2008). Travail et femmes migrantes : invisibilisation des qualifications, utilité sociale et parcours d'émancipation. *Nouvelles Questions Féministes*, 27(2), 12-24.
- Lemercier, É., & Palomares, É. (2020). Devenir éducateur/riche sous contrainte raciale. Enquête sur un secteur associatif aux frontières de la nation. *Politix*, 131, 53-81.
- Loison-Leruste, M., & Perrier, G. (2019). Les trajectoires des femmes sans domicile à travers le prisme du genre : entre vulnérabilité et protection. *Déviance et Société*, 43, 77-110.
- Olivier, A. (2023). *Se distinguer des femmes : Sociologie des hommes en formations « féminines » de l'enseignement supérieur*.
- Pasquier, S., & Rémy, J. (2008). Être soi peut-il être professionnel ? Le cas des médiateurs sociaux. *SociologieS*. [En ligne]
- Petiau, A. (2021). Les bénévoles sont-ils des travailleurs de l'ombre ? *Le Sociographe*, 73(1), 7-9.
- Poullain, J. (2024). Données sur les trajectoires de carrière de l'ensemble des professionnels du social, par profession.
- Ravon, B. (2009). Repenser l'usure professionnelle des travailleurs sociaux. *Informations sociales*, 152(2), 60-68.
- Ravon, B., & Ion, J. (2012). *Les travailleurs sociaux* (8e éd.). La Découverte.
- Ravon, B., Picolet, É., & Chambon, N. (2022). La santé mentale, passeuse de frontières. *Rhizome*, 83(2), 5-11.
- Rurka, A., & Paturel, D. (2023). Travail social et démocratie : les enjeux d'hier et d'aujourd'hui du travail social radical. Quelle place pour les recherches participatives ? *Connexions*, 118(1), 95-109.
- Serre, D. (2009). *Les coulisses de l'État social : Enquête sur les signalements d'enfant en danger*. Paris : Raisons d'Agir.
- Serre, D. (2012). Travail social et rapport aux familles : les effets combinés et non convergents du genre et de la classe. *Nouvelles Questions Féministes*, 31(2), 49-64.
- Tchernonog, V., & Prouteau, L. (2023). *Le paysage associatif français*. Paris : Dalloz.
- Zelizer, V. (2008). L'économie du care. *Revue Française de Socio-Économie*, 2(2), 13-25.

## **Annexe 1. Précisions sur la « recherche-action participative »**

Les recherches-actions, les recherches-actions participatives/collaboratives ou encore les recherches-interventions, constituent une approche scientifique dont la pratique est plurielle, transdisciplinaire (Brydon-Miller *et al.*, 2003) et qui mobilise une posture singulière permettant de produire à la fois des connaissances pratiques, utiles pour l'action, mais aussi des connaissances théoriques plus générales. Elles désignent ici un processus de recherche qui associe les chercheurs dotés d'un statut académique et/ou les chercheurs en poste dans des établissements de formation en travail social, avec les autres parties prenantes de la recherche (travailleuses sociales, organisations employeurs, personnels administratifs, collectivités, associations, usagers, citoyens, etc.). Les recherches-actions participatives poursuivent l'avancée de la connaissance par la collaboration d'acteurs divers tout en garantissant la scientificité des résultats et leur inscription dans une demande sociale. Dans une telle démarche, les acteurs impliqués sont légitimés à participer en amont à la définition du projet de recherche et à livrer leur expertise en cours de recherche tout comme à se prononcer sur les conclusions et les enseignements de la recherche jusqu'aux préconisations. De plus en plus mobilisées dans le champ de l'intervention sociale (Boumedian, 2023), et pensées comme un outil capable de rendre compte des spécificités du travail social, cet appel à projets de recherche incarne une ouverture aux propositions de recherche-action participatives. Celles-ci seront évaluées en tenant compte de différents critères :

- **Le portage conjoint de « partenaires coordinateurs »**, dont un (ou plusieurs) organisme de recherche universitaire et un pôle recherche d'un (ou plusieurs) établissement de formation en travail social, avec une institution issue du secteur professionnel est vivement conseillé. L'implication d'une collectivité locale (région, conseil départemental, métropole, intercommunalité, ville) comme co-porteuse des projets est fortement encouragée. Un objectif du financement des recherches-actions vise en effet à constituer des consortiums locaux pouvant mobiliser plus largement d'autres parties prenantes du secteur professionnel (comités locaux du travail social et du développement social, travailleuses sociales, employeurs, associations, acteurs institutionnels, élus, organismes de protection sociale, etc.) et des personnes accompagnées (ou représentants, tels que les CRPA ou autres instances dédiées).

Le projet de recherche devra lister les chercheurs et co-chercheurs du projet. La démarche de recherche et la configuration de l'équipe seront évaluées en fonction de sa pertinence, de la faisabilité du projet et des objectifs.

- **S'inscrire dans une méthodologie participative** : Un des éléments majeurs caractérisant les recherches-participatives réside dans l'approche de faire « avec » les personnes enquêtées plutôt que de réaliser des recherches « sur » elles en tant qu'objet de recherche. Les personnes concernées, en raison de leur expérience vécue, par les thèmes de la recherche-action peuvent être envisagées comme des « co-chercheurs » impliqués dans les différentes phases de l'enquête, de sa conception, dans le choix des questions de recherche et des méthodes employées, à sa mise en place et jusqu'à la production des connaissances, la valorisation et la diffusion des résultats et son évaluation.

Une attention particulière sera portée aux modalités effectives d'implication des personnes concernées associées au projet de recherche, ce défi ayant déjà été souligné dans la littérature sur les recherches participatives (Bertrand, Petiau, 2023).

- **S'inscrire dans une double visée de production de connaissances scientifiques et d'action :** il s'agit de recherches à visée transformative, engagées dans des enjeux de justice sociale, au sein desquelles la recherche est orientée vers l'amélioration des politiques publiques et conditions de vie des participants, tout en ne se réduisant pas à la seule dimension de l'intervention. L'ambition d'une recherche-action est ainsi double et repose à la fois dans le développement d'une action ou dans la mise en place de nouvelles pratiques, mais aussi dans la production de savoirs scientifiques solides et innovants issus de l'imbrication de compétences expérientielles, professionnelles et académiques. Les projets de recherche-action sont soumis aux mêmes critères d'éligibilité scientifique que les autres projets.



## **Annexe 2. Présentation des organismes financeurs**

### **À propos de la DREES**

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) est le service statistique ministériel dans les domaines de la santé et du social. Créée par décret en 1998, elle fait partie du service statistique public. À ce titre, son action s'appuie sur un engagement déontologique fort reposant notamment sur l'indépendance, la qualité, le respect du secret statistique, l'impartialité et l'objectivité. La DREES intervient également en appui à la conception et à l'évaluation des politiques publiques. Elle apporte par ailleurs ses compétences pour développer le partage des données, algorithmes et codes au sein des ministères chargés de la santé et des solidarités.

### **À propos de sa Mission Recherche**

Depuis sa création en 1982, l'activité principale de la MiRe est de lancer et coordonner avec ses partenaires des programmes de recherche visant à produire des connaissances sur les politiques sanitaires et sociales et à alimenter les réflexions et les décisions des administrations, des partenaires institutionnels ou des acteurs opérationnels. À titre d'information, les derniers programmes de recherche portent sur les thématiques suivantes :

- [Repenser la protection sociale à l'aune des crises environnementales](#) (en cours)
- [Usages des technologies numériques dans les champs de la santé, de l'autonomie et de l'accès aux droits](#) (en cours)
- [Le suicide et sa prévention](#) (en cours)
- [Santé mentale, expérience du travail, du chômage et de la précarité](#) (terminé)
- [Formes d'économie collaborative et protection sociale](#) (terminé)
- [Inégalités sociales de santé](#) (terminé)

### **À propos de l'Institut national du travail social (INTS) de la DGCS**

Le gouvernement a annoncé la création de l'Institut national du travail social (INTS) à la remise des travaux du livre blanc sur le travail social, le 5 décembre 2023. Les précédentes ministres ont missionné Anaïs Bréaud, administratrice de l'État, pour une mission de préfiguration de cet organisme, avec l'appui de la direction scientifique confiée à Cyprien Avenel, conseiller expert pour le travail social à la DGCS. La mission de préfiguration, rattachée à la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), a identifié trois principales missions pour le futur Institut :

- Soutenir la recherche et le développement des connaissances sur le travail social et les politiques sociales, afin que ces travaux irriguent encore davantage les métiers du social ;
- Organiser une session annuelle des hautes études du travail social et de la cohésion sociale, pour sensibiliser et former un public de cadres publics et privés aux questions du social ;
- Constituer un lieu ressource destiné aux professionnels et étudiants, formateurs et employeurs, pour encourager les échanges entre eux ainsi qu'avec la recherche, et promouvoir des pratiques professionnelles.

Avec ces trois missions, l'INTS a vocation à rendre plus visible et à valoriser le travail social, dans un contexte de crise aigüe d'attractivité des métiers de la cohésion sociale. L'INTS sera créée en 2025.

### **À propos de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)**

La Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER) de la Cnaf éclaire les politiques familiales et sociales ainsi que la gestion des Caf par l'observation statistique et la réalisation ou le financement d'études, de recherches et d'évaluations.

Son département recherche et valorisation scientifique produit, finance et accompagne des travaux de recherche sur le champ d'intérêt de la branche Famille : évolutions des configurations familiales, exercice de la parentalité pour les mères et les pères, relations intrafamiliales, petite enfance, enfance, adolescence et jeunesse ; actions des Caf en termes de prestations sociales, d'offre de services, de travail social et d'accompagnement auprès des publics et au niveau des territoires.

Les travaux de recherche ou d'évaluations sont publiés et mis en ligne dans des formats variés : rapports complets dans la collection Dossier d'études, synthèse de 4-pages dans L'e-essentiel. Le département recherche produit également deux revues à spectre plus large, celui des politiques sociales et familiales et de la protection sociale : la revue thématique de médiation scientifique Informations sociales visant un large public et la revue scientifique à comité de lecture Revue des politiques sociales et familiales).

L'ensemble des publications de la DSER sont à retrouver sur le site [caf.fr/professionnels/etudes-et-international](http://caf.fr/professionnels/etudes-et-international). L'opendata de la branche Famille met à disposition de nombreuses données statistiques sur le site [data.caf.fr](http://data.caf.fr).